



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

**Le mercredi 25 mars 1998 — N° 160**

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. Jean-Pierre Charbonneau**

---

**QUÉBEC**

**25 mars 1998**

---

**25 mars 1998**

---

**Le mercredi 25 mars 1998**

**N° 160**

La séance est ouverte à 10 h 03.

---

**AFFAIRES DU JOUR**

**Affaires inscrites par les députés de l'Opposition**

M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata) propose :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement péquiste d'abolir les articles de lois québécoises qui permettent la mise en place de clauses «orphelin» dans les conventions collectives.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Pinard, vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion: dix minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; cinq minutes sont accordées à chacun des députés indépendants; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes s'ajoutera à celui de l'autre groupe, tandis que le temps non utilisé par les députés indépendants pourra être redistribué entre les groupes parlementaires, et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Suit le débat sur la motion de M. Béchard.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la présente séance.

---

À 11 h 59, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

**25 mars 1998**

---

La séance reprend à 14 h 03.

Moment de recueillement

### **AFFAIRES COURANTES**

#### **Présentation de projets de loi**

M. Léonard, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 415Loi instituant le Fonds relatif à la tempête de verglas survenue du 5 au 9 janvier 1998.

La motion est adoptée.

#### **Dépôts de documents**

M. Landry, ministre des Finances, transmet le message suivant de Son Excellence le lieutenant-gouverneur à M. le Président qui en fait lecture à l'Assemblée :

#### **CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR**

L'Honorable lieutenant-gouverneur de la province de Québec transmet à l'Assemblée nationale les crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 1999, conformément aux dispositions de l'article 54 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, et recommande ces crédits à la considération de l'Assemblée.

Québec, le 6 mars 1998

Lise Thibault

M. Landry dépose les crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 1999.

(Dépôt n° 1502-980325)

M. Jolivet, leader du gouvernement, propose :

**25 mars 1998**

---

QUE les crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 1999 soient renvoyés à la commission plénière afin que celle-ci les étudie et en adopte le quart, conformément à l'article 280 du Règlement.

Cette motion est adoptée.

\_\_\_\_\_

M. le Président dépose :

Les prévisions budgétaires de l'Assemblée nationale, pour l'année financière 1998-1999, qui seront soumises au Bureau de l'Assemblée nationale pour approbation.

(Dépôt n° 1503-980325)

#### **Dépôt de pétitions**

M. Baril (Arthabaska) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 648 élèves, enseignants, professionnels et personnel de soutien du Cégep de Victoriaville, concernant les compressions budgétaires au collégial.

(Dépôt n° 1504-980325)

#### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

#### **Votes reportés**

L'Assemblée procède au vote reporté, lors des affaires inscrites par les députés de l'opposition à la séance de ce jour, sur la motion présentée par M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement péquiste d'abolir les articles de lois québécoises qui permettent la mise en place de clauses «orphelin» dans les conventions collectives.

**25 mars 1998**

---

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 196 en annexe)

Pour: **45** Contre: **62** Abstention: **0**

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Jolivet, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le document de réflexion sur le travail des enfants;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le rapport de monsieur Pierre-F. Côté, c.r., sur les suites du jugement de la Cour suprême dans l'affaire Libman et sur des modifications à des législations électorales.

\_\_\_\_\_

M. le Président donne les avis suivants :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de préparer l'audition du sous-ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie sur «Les mesures d'aide directe à la recherche et au développement»;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation se réunira afin d'entendre les représentants de la Commission de la protection du territoire agricole dans le cadre du mandat de surveillance de cet organisme;
- la Commission des affaires sociales se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la commission.

\_\_\_\_\_

**AFFAIRES DU JOUR**

**Projets de loi du gouvernement**

**25 mars 1998**

---

*Adoption du principe*

M. Bégin, ministre de l'Environnement et de la Faune, propose que le principe du projet de loi n° 405, Loi favorisant la protection des eaux souterraines, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 405 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 405 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

---

Mme Beaudoin, ministre de la Culture et des Communications, propose que le principe du projet de loi n° 411, Loi modifiant la Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal et la Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 411 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 411 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la culture.

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi n° 181, Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives relativement à la publicité des droits personnels et réels mobiliers et à la constitution d'hypothèques mobilières sans dépossession, ainsi que l'amendement transmis par M. Ménard, ministre de la Justice.

L'amendement est déclaré recevable.

Après débat, l'amendement est adopté.

Le rapport amendé est adopté.

---

**25 mars 1998**

---

À 16 h 39, sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 26 mars 1998, à 10 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE CHARBONNEAU**

25 mars 1998

---

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata), débattue lors des affaires inscrites par les députés de l'opposition :

(Vote n° 196)

POUR - 45

Béchard	Ciaccia	Houda-Pepin	Marsan
Bélanger	Copeman	Johnson	Middlemiss
( <i>Mégantic-Compton</i> )	Cusano	Kelley	Mulcair
Benoit	Delisle	Lafrenière	Ouimet
Bergman	Dumont	Lamquin-Ethier	Paradis
Bissonnet	Farrah	Laporte	Poulin
Bordeleau	Filion	Le Hir	Sirros
Bourbeau	Fournier	Leblanc	Vaive
Brodeur	Gagnon-Tremblay	Lefebvre	Vallières
Chagnon	Gautrin	Loiselle	Williams
Chalifoux	Gauvin	Maciocia	
Cherry	Gobé	MacMillan	

CONTRE - 62

Barbeau	Blais	Duguay	Landry
Baril	Bouchard	Facal	( <i>Verchères</i> )
( <i>Arthabaska</i> )	Boucher	Gaulin	Laprise
Baril	Boulerice	Gendron	Laurin
( <i>Berthier</i> )	Brassard	Harel	Leduc
Beaudoin	Campeau	Jolivet	Léger
Beaulne	Caron	Julien	Lelièvre
Beaumier	Charest	Jutras	Léonard
Bégin	Chevrette	Kieffer	Létourneau
Bélanger	Cliche	Lachance	Malavoy
( <i>Anjou</i> )	Côté	Landry	Marois
Bertrand	Désilets	( <i>Bonaventure</i> )	Ménard
( <i>Charlevoix</i> )	Deslières		Morin
Bertrand	Dion		( <i>Nicolet-Yamaska</i> )
( <i>Portneuf</i> )	Dionne-Marsolais		
Blackburn	Doyer		

**25 mars 1998**

---

Papineau  
Paquin  
Paré  
Payne

Pelletier  
Perreault  
Rioux

Rivard  
Rochon  
Saint-André

Simard  
*(Richelieu)*  
Trudel

**ABSTENTION - 0**